

Le foyer

AEPAPE Atout Coeur 75
3, rue Japy, 75011 Paris
Metro Charonne, sortie rue Gobert
Tel 01 43 79 55 91 - mail = atoutcoeur.paris@gmail.com
<http://www.atoutcoeur-75.fr>

Journal
N°192 - février 2020

Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'État, des adoptés
et des personnes admises ou ayant été admise à l'aide sociale à l'enfance.
Reconnue d'utilité publique par décret du 13 février 1956



Sommaire

[page 4 - Assemblée générale activité 2018](#)

[Page 6 - Rapport d'activité 2018](#)

[Page 12 - Rapport financier 2018](#)

[Page 15 - Inscription](#)

[Page 16 - Les différents statuts](#)

[Page 18 - Rapport moral 2018](#)

[Page 20 - Correspondances Mme Weber](#)

[Page 22 - Résultat de l'enquête d'opinions 2018](#)

[Page 23 - La plus grande famille de France](#)

[Page 24 - Hommage du 11 novembre](#)

[Page 27 - Informations diverses](#)

Actions

L'Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'État, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance dénommée « ATOUT COEUR 75 » est régie par la loi du 1er juillet 1901 et reconnue d'utilité publique par décret du 13 février 1956. Elle a vocation, en application de l'article L. 224.11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, à venir en aide moralement et matériellement aux personnes admises, ou ayant été admises dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'AEPAPE participe à l'effort d'insertion sociale de ses adhérents admis ou ayant été admis dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'Association a pour but de venir en aide moralement et matériellement au public concerné, de développer leur esprit de solidarité et d'établir entre eux des relations sociales et amicales.

L'Association s'engage à aider les adhérents à faire valoir leurs droits et devoirs dans tous les domaines, en les informant et en les orientant vers les structures et services compétents.

L'Association a pour mission : d'attribuer des aides ; d'une part aux jeunes ménages mariés ou non, et d'autre part à l'installation des jeunes majeurs, pupilles et assimilés de 18 à 25 ans, qui ont été pris en charge par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance et en situation régulière sur le territoire français. Ces aides ne

peuvent être attribuées que si les personnes adhèrent à l'association.

Ces aides revêtent une dimension éducative et sociale et permettent au jeune de préparer son avenir. Elles sont attribuées sur demande motivée au public concerné. Les bénéficiaires doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle et présenter un projet personnel. En partenariat, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance signalent à l'Association, avec l'accord des intéressés ou de leur tuteur, les situations des personnes particulièrement vulnérables, isolées ou handicapées afin que des soutiens suivis ou démarches ou visites leur soient proposés.

Conseil d'administration 2019 / 2020

Président d'honneur : André Auriol

Présidente : Danielle Weber

Vice-Président : Xavier Anciaux

Secrétaire : Didier Verniest

Trésorière : Florence Senange

Responsable du site internet : Didier Verniest

Administrateurs : Anouk Biernaux, Nathalie Claude, Jean-Patrick Dorléac, Evelyne Grison, Henni Tekki.

Correspondants :

Decize : Georges Da Mota, tél. 03 86 25 03 67

Moulins : Patricia Taillandier, tél. 04 70 43 96 36

Nous sommes à la recherche de correspondants sur les régions de Moulins et de Château-Chinon, de Lormes, de Saulieu pour que l'association puisse être représentée auprès du plus grand nombre de ses adhérents. Beaucoup y ont été placés dans des familles d'accueil et parfois y ont fondé une famille.

Nos partenaires

EFA (Enfance et Famille Adoption) : <http://adoptionefa.org/>

FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réadaptation sociale) : <http://fnars.org/>

UNIOPSS (Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) : <http://www.uniopss.asso.fr/>

UFNAFAAM (Union Fédérale Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assitantes Maternelles) : <http://www.ufnafaam.fr/>

ONED (Observatoire National de l'Enfance en Danger) : <http://www.oned.gouv.fr/>

CNAOP (Conservatoire National pour l'Accès aux Origines Personnelles) : <http://www.cnaop.gouv.fr/>

ANESMS (Agence Nationale de l'Evaluation Sociale et Médico-Sociale) : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2836932/fr/accueil-social-medico-social-portail

PHENIX : <http://phenix-asso.com/>

**Vous souhaitez participer à nos actions c'est simple
vous êtes pupille, ressortissant de l'ASE, ancien pupille Adopté
ou vous souhaitez juste adhérer. Vous êtes bienvenu(e).
Envoyez un mail et/ou remplissez le coupon en page 15.**

Assemblée générale du 18 Mai 2019

Restaurant Chez Jenny

39 boulevard du Temple 75011 Paris

Exercice clos au 31/12/2018

15h30 Accueil des adhérents, début de réunion.

L'Association a cette année le plaisir de recevoir Monsieur Roland WILLOCOQ, administrateur, délégué par la Fédération Nationale des ADEPAPE.



Etait également présente l'Association du 78, représentée par sa Présidente Marina GNAKRY ZEKOU et sa Secrétaire Chantal JEOFFRION. Monsieur Robert FOUPA, éducateur spécialisé au foyer éducatif des Amandiers de Belleville, représente l'association Jean COTXET.

Notre Président d'Honneur Monsieur André AURIOL s'excuse, pour des raisons de santé, mais il nous fait parvenir toutes ses amitiés.

Vingt-quatre adhérents étaient présents ce jour en plus des invités. Les votes ont été décidés à mains levées, à l'unanimité. Mme WEBER déplore le manque de solidarité pour une instance aussi importante que notre Assemblée Générale.

Une minute de silence a été respectée par l'ensemble de la salle en mémoire de nos disparus.

Mot de la Présidente.

La Présidente nous lit quelques passages de lettres reçues, de la fédération Nationale.

1 courrier du 23 janvier 2019 : Suite à un litige qui portait sur l'exclusion d'un administrateur par notre Association, provoquant notre radiation de la fédération. Cette dernière a pu depuis, par elle-même, évaluer la personnalité réelle de cet individu.

Extrait de ce courrier « Nous vous présentons nos excuses pour cette erreur d'appréciation et au regard des enjeux de désignation de l'ADEPAPE ».

La réunion du Conseil d'Administration FNADEPAPE du 19 janvier a ratifié à l'unanimité de nous réintégrer en tant que membre de la Fédération, à effet immédiat.

2 courrier du 27 mars 2019 : Le CA de la Fédération Nationale du mois d'octobre, a dû se résoudre à exclure cet administrateur pour perte de confiance, d'autant que son travail et son assiduité n'ont pas été à la hauteur du mandat d'administrateur. A ce jour en réaction, ce jeune responsable d'association dans le 75 (REPAIRS) tente de déstabiliser nos ADEPAPE.

3 Un communiqué de la FNADEPAPE réagit à une concurrence qui divise. La Fédération Nationale privilégie la notion « d'enfants accueillis », sujet de droit, à celle « d'enfants placés », objet de prise en charge.

Compte rendu d'activité.

Le compte rendu a été lu par Mme Danielle WEBER, présidente, et Mme Florence SENANGE, trésorière.

Aucune question n'a été posée.

Il a été adopté à l'unanimité.

Compte rendu financier

Lu par Madame Florence SENANGE

Une question est posée par un adhérent concernant les deux logements, rue Patay (13ème) et Boulevard Mc Donald (19ème). Mme la Présidente a pris la parole pour expliquer que les étudiants payent l'intégralité des loyers et l'électricité de ces logements, seule l'assurance est prise en charge par l'association car c'est elle qui en est le bailleur. Les occupants sont en contrat d'alternance et touchent l'APL. Donc ils peuvent subvenir à ces charges.

Réponse étant donnée, il a été adopté à l'unanimité.

Elections

des membres de la commission de contrôle :

Se présentent, Madame Hadjaratou CISSÉ, Madame Fatia BEGHDOUCHE, Madame Marie-Madeleine MOLGAT et Monsieur Richard BAGGIO. Leur élection est validée à l'unanimité.

Compte rendu du sondage

Le résultat du sondage effectué en 2018, que vous retrouverez à la fin de ce journal, a été lu par Mesdames Danielle WEBER et Forence SENANGE, ainsi que par Monsieur Roland WILLOCQ.

Questions diverses

Un adhérent pose une première question : quel est le lien entre la Fédération et notre Association ? Réponse de Monsieur WILLOCQ représentant la Fédération ; Dans chaque département dont l'Outre-Mer, nous sommes rattachés à la Fédération avec une cotisation, comme un(e) adhérent(e) à son Association. Celle-ci nous conseille, nous fait participer à leur Assemblée Générale, des réunions d'informations sont organisées entre toutes les Associations. Une formation est organisée une fois par an pour les Présidents. En gros la Fédération représente le corps et les ADEPAPE les tentacules d'une pieuvre.

Seconde question : Quel est le lien entre ATOUT-COEUR75 et AEPAPE ? La réponse est l'Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'État et ATOUTCOEUR c'est pour nous différencier des autres ADEPAPE. Un exemple le 54, ADEPAPE s'appelle TREMLIN.

Mme WEBER finira son éloquence en soulignant que les contraintes financières croissantes de l'association, conséquences de la baisse drastique de notre subvention par le département, ne nous empêchent pas de continuer à faire fonctionner notre association grâce à la mobilisation de ses bénévoles pour 2018.

Fin des travaux vers 19h20. Les adhérents sont conviés au repas qui a lieu dans le restaurant.



Mais qui est Roland WILLOCQ

Un parcours exceptionnel distingué par l'ordre national du mérite. Roland est recueilli à l'âge de 2 mois par une famille d'accueil, devenue sa famille, il s'est engagé toute sa vie pour faire reconnaître les droits des pupilles de l'état. Il est administrateur à la fédération, Aepape de Paris le remercie de son soutien.

Rapport d'activités 2018

Présentation

L'Association s'adresse aux personnes qui ont été accueillies en Protection de l'Enfance et aux Pupilles de l'Etat de Paris. Elle a été créée en 1936, à but non lucratif elle est plus tard reconnue d'utilité publique par décret du 13 février 1956. Son siège est situé, 3 rue Japy 75011 PARIS. Elle est administrée par des bénévoles, eux-mêmes pour la plupart, anciens de l'ASE ou Pupilles de l'état.

Conseil d'administration

• Le Conseil d'administration pour l'exercice 2018 était composé comme suit :

9 Administrateurs

- o Présidente : Mme Danielle Weber
- o Vice-Président : M. Xavier Anciaux
- o Trésorière : Mme Florence Senange
- o Secrétaire : M. Didier Verniest
- o Mme Anouk Biernaux
- o Mme Nathalie Claude
- o Mme Evelyne Grison
- o M. Jean-Patrick Dorléac
- o M. Henni Tekki

• Le Conseil d'administration s'est réuni en 2018 :

- o 5 réunions du Conseil d'Administration.
- o 3 réunions de la Commission Sociale.
- o 3 réunions de bureau.
- o Commission de Contrôle : 3 réunions ont été organisées, en février, juillet et décembre 2018.

Commission d'Agrément

• L'AEPAPE participe aussi aux réunions mensuelles de la Commission Départementale d'Agrément de Paris.



• Rappelons que cette Commission donne la possibilité aux Postulants à l'adoption, sur présentation d'un dossier, d'adopter des enfants.

Conseil de Famille



• L'Association participe à 2 Conseils de Famille (soit pour 2018, 19 réunions de conseils de famille), au Pôle Protection des Populations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Préfecture de Paris et d'Ile de France.

• Une nouvelle procédure concernant les enfants orphelins a été mise en place par le BDEA (Bureau des Droits de l'Enfant et de l'Adoption). Une synthèse est donc dorénavant faite par le secteur ASE et BDEA en présence de la tutrice des pupilles de l'Etat afin de présenter la situation au Conseil de famille et d'admettre le pupille à titre provisoire en tant que pupille à titre définitif.

• 16 enfants ont été adoptés, 15 bébés de moins de 4 mois et 1 enfant de 2 ans.

• 52 situations de pupilles placés en famille d'accueil ou en foyer ont été évoquées au cours de l'année par les référents des services d'accueil familiaux et/ou par le BDEA. Les textes prévoient en effet que chaque situation de pupille doit passer au moins une fois par an devant le conseil de famille dont l'enfant relève.



Le nombre d'adhérents

En 2018, nous comptons 543 adhérents inscrits, dont 304 adhérents à jour de leur cotisation.

Dans le courant de l'année, nous avons eu le regret de perdre 9 de nos anciens adhérents. Et 17 nouveaux adhérents nous ont rejoints, dont 8 jeunes de moins de 26 ans qui voient leurs cotisations prises en charge sur les dons durant la première année.

Cette année, nous avons enregistré :

- 833 mails reçus et 371 mails envoyés.
- 10 dossiers de recherche des origines.
- Au courrier postal, figurent également ; l'envoi d'environ 555 journaux de l'association, 304 envois de convocations pour l'assemblée générale, autant d'invitations pour le repas de Noël, une centaine de carte de vœux de fin et début d'année, puis pour finir les cartes d'adhérents au nombre d'une centaine environ, le reste étant remis en main propre lors des manifestations.

Aides financières

Bourses d'études et Formation

10 jeunes de moins de 26 ans ont bénéficié d'une bourse d'étude de 150 € par mois sur l'année scolaire (9 mois) et 6 autres étudiants que l'on soutient à travers des aides (transport, logement, caution, alimentation ...). Pour deux d'entre eux, nous avons financé les pass-navigo pour leur éviter d'être fichés comme fraudeurs, ce qui réduirait leurs chances d'obtenir leur titre de séjour s'ils étaient contrôlés sans titre de transport.

- BTS Notariat, Informatique, Comptable / Gestion
- Master de Droit
- Magistère de Sciences de Gestion
- Ecole de Communication
- Brevet Professionnel chauffagiste
- Formation Artistique
- BTS Opticien Lunettier

L'Association Atout Cœur 75 développe des partenariats boursiers avec les départements d'origine de l'étudiant (93 actuellement pour 1 étudiant), pour l'aider de manière pérenne.

En raison de la baisse de la subvention départementale et de l'augmentation du nombre d'étudiant, le

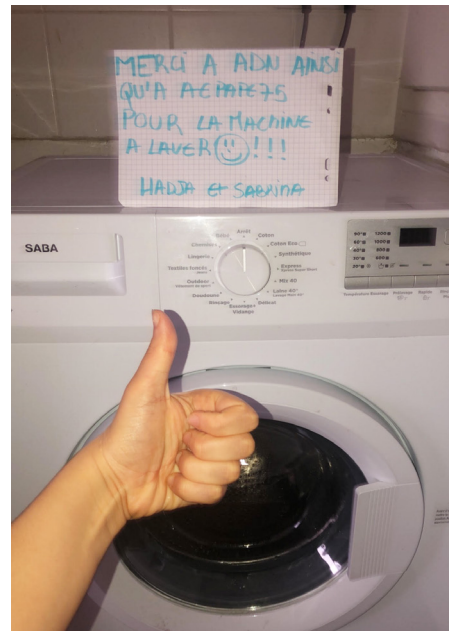
- montant de la bourse a été réduit en solidarité à 100 € à partir de janvier 2019.
- Malgré tout ils bénéficient tous les mois, gratuitement, des produits de la banque alimentaires et produits d'hygiène, ce qui compense la baisse de la bourse.

Prêts accordés

- 1 prêt accordé en 2018.
- 2 prêts ont été remboursés dans leur intégralité courant 2018.
- 8 prêts sont en cours de remboursement.
- 3 prêts sont suivis au contentieux, dont un a été jugé par le Tribunal d'Instance par une procédure d'injonction condamnant la personne à payer la somme restante de 1200 €.

Secours divers (santé, transport, événements familiaux ...) :

- 4 personnes ont bénéficié d'un secours au Logement.
- 6 participations pour des funérailles. (fleurs ou plaques)



Secours

Banque Alimentaire

Le week-end du 30 novembre et 1er décembre 2018, une collecte alimentaire nationale a été réalisée dans un supermarché Monoprix du 12e arrondissement. Nous tenons à remercier grandement le Directeur de ce magasin car le premier magasin que nous avons sollicité, Carrefour City dans le 12e arrondissement, s'était désisté le matin même de la collecte. Grâce à la vivacité de réaction et d'esprit de notre présidente et de la compréhension et la générosité du directeur du magasin Monoprix, nous avons pu effectuer la collecte dans de bonnes conditions. La collecte a eu lieu le vendredi de 17h à 20h, le samedi de 9h à 20h et le dimanche de 9h à 13h, soit un total de 16 heures.



25 personnes y ont participé (adhérents et bénéficiaires), sur les trois jours ce qui nous a permis de récolter 850 kg de provisions pour ce seul magasin. Ces 25 bénévoles sont :

- 12 personnes de moins de 26 ans.
- 6 personnes entre 30 et 70 ans.
- 7 lycéens envoyés par le lycée Charlemagne ont aussi contribué à cette collecte alimentaire dans le

cadre d'une journée civique

- 27 foyers, représentant un total de 38 personnes sont bénéficiaires régulièrement de notre aide alimentaire, ainsi que de produits frais pour un poids d'environ 730 kg. (au total 1 580 kg avec la collecte alimentaire)

- La distribution est assurée 2 jeudis par mois, ce qui donne un total de 76 personnes bénéficiaires par mois, soit sur 10 mois, 760 personnes.

- Le surplus de la collecte de l'année 2017 a été attribué à l'association ADEPAPE du 91 (405 Kg) et au F J T (120 Kg).



Hygiène & Matériel

Un certain nombre d'adhérents bénéficient régulièrement de produits de l'Agence du Don en Nature (hygiène, petit électroménager, vêtements etc....).

Tous les Etudiants Boursiers et Ressortissants de l'ASE et les adhérents dans le besoin en bénéficient.

Une partie a été attribuée aux personnes parrainées, telles que Maisons de retraites, maisons de vie, mais aussi pour les colis adressés aux personnes pensionnaires de maisons médicalisées, plus particulièrement les produits d'hygiène et des friandises.

Au total, environ une tonne et demie a été distribuée (banque alimentaire et dons en nature).



Legs

Nous avons eu la joie de recevoir pour nos étrennes, début janvier 2018, un leg de Mme ROBIN d'un montant de 19 000€ placés sur le Livret A et utilisé pour l'embauche d'une Assistante en communication pour 20 heures par semaine en CDD depuis décembre 2018. Par reconnaissance et gratitude envers son geste généreux, la Présidente Mme Weber s'est recueilli sur sa tombe et a déposer des fleurs.

- Nous avons reçu un courrier de la part de notre Président d'honneur qui nous informe que n'ayant pas d'enfant, il a décidé, à sa disparition, de faire un don financier à l'association ATOUTCOEUR 75 et à l'association des Anciens d'Alembert où il a fait sa formation de typographe. Un testament a été déposé auprès de son notaire.

Concernant les Anciens d'Alembert, nous avons le plaisir depuis septembre de domicilier dans nos locaux leur siège administratif puisqu'officiellement, ils sont rattachés à notre association, en vertu de la déclaration de la préfecture de police de 2002.

Travaux

- Des travaux ont été effectués au siège de l'association gracieusement par la société de M. Xavier ANCIAUX, notre vice-président. L'estimation des travaux s'élève à 500 €. Cette somme a été attribuée comme contribution volontaire.

- La chaudière du siège a, quant à elle, été remplacée en début 2019.

Logement

- En octobre 2018, le premier adjoint au logement de la mairie de Paris nous a proposé un deuxième logement, un appartement F4 de 64 m² situé dans le 13^e arrondissement, que nous avons attribué à 3 jeunes de l'association de moins de 26 ans, deux filles et un garçon, étudiants, qui vont ainsi pou-

voir mener leur année scolaire dans les meilleures conditions.

- L'association disposait déjà, depuis 2016, par le même biais, d'un premier logement situé dans le 19^e arrondissement de Paris, que nous avons attribué à 3 étudiantes dont 2 devraient obtenir leur diplôme en 2019. Ils pourront ensuite, par l'intermédiaire de notre bailleur RIVP, obtenir un logement social puisqu'ils seront salariés.

Les Grands Rendez-Vous de l'année 2018

- Participation à l'Assemblée Générale du 91, au mois de mai 2018.

- Participation à l'Assemblée Générale du 57, au mois de juillet 2018.

- Participation à l'Assemblée Générale du 78, au 2^e trimestre 2018.

- Réunion BAPIF (8 mars 2018)

- Nous avons eu le grand plaisir, lors du repas de Noël 2018, de récompenser notre chère et dévouée administratrice et bénévole, Mme Evelyne Grison, pour tout le travail effectué depuis des années et sa participation au fonctionnement de l'association, notamment ses visites aux personnes que nous parrainons en provinces. Nous avons envoyé un courrier au Président de la République pour qu'une porcelaine de la Manufacture de Sèvres lui soit attribuée. Celle-ci lui a été remise en main propre par la représentante du Préfet, Mme Brigitte Bansat-Le Heuzey.

Uradepape

Union Regionale d'Ile de France

Il n'y a pas eu de réunion cette année faute de disponibilité de l'ensemble des membres. Cependant nous gardons des contacts avec chaque association départementale afin d'échanger diverses informations.

Manifestations

Les Parrainages

Les parrainages sont effectués 2 fois par an, (Danielle Weber, Evelyne Grison et son époux : en institution). M. Roger Haccourt effectue les parrainages individuels dans sa région (Morvan et Berry, 6 personnes au total).

- Parrainage des Établissements (40 personnes)

- Visite groupée des 3 établissements (Ainay le Château / Dun-Auron / Chezal-Benoit) : les 2 et 3 juillet (30 personnes).

- Visite et parrainage du Foyer de vie d'Ebreuil : le 5 octobre (6 personnes visitées), Visite effectuée par Evelyne Grison et Patricia Taillandier.

- Visite et parrainage à Varennes sur Allier « Gayette » : le 10 octobre (4 personnes visitées), visite effectuée par Evelyne Grison.

- Visite et parrainage à « Perray-Vaucluse » : 4 personnes, par Mme la Présidente

23 colis ont été confectionnés (à partir des produits de la Banque Alimentaire et des produits d'hygiène de l'Agence Don et Nature) et envoyés à toutes les personnes que nous parrainons et qui sont réparties sur 4 établissements et 19 à domicile.

Projection cinéma

Au mois de Novembre, L'ADEPAPE, dans le cadre de l'Union Régionale IDF, a été invitée aux côtés de l'ADEPAPE du 91, et de l'ADEPAPE du 78, par l'auteur et le réalisateur du film «Pupille» à une projection privée qui a été suivie d'un débat afin de recueillir nos avis. Nous avons apprécié la projection dont le sujet peut être présenté comme un bon reportage autour du sujet de l'adoption d'un bébé né sous X.

Repas, sorties

- Repas des anciens à Moulines le 23 septembre (60 personnes y ont participé), animé par un groupe folklorique morvandiaux.

- Le 8 septembre 2018, nous avons organisé une « Journée Récréative » à laquelle 30 personnes ont participé. Cette journée a commencé par une balade en bateau mouche et fini par le Feu d'artifice au Parc de Saint-Cloud.

- Repas de Noël du 16 décembre au restaurant « Chez Jenny » place de la république (66 personnes : 56 adultes et 10 enfants). Les cadeaux de bienvenue de Noël ont été distribués aux participants.



Partenariats

Nos partenaires financiers

- Conseil départemental de Paris : Nous regrettons de ne pas avoir été reçu pour l'année 2018, malgré nos multiples demandes de RDV.
- Cotisation des adhérents
- Dons de particuliers.
- La Cohésion Sociale (Etat)



Nos autres partenaires

- Missions locales
- Foyers LJT (Foyer Jean Christophe Cotet)
- Mairie de Paris (pour le logement)
- Paris adoption pour les demandes de dossiers d'origine.
- Dons et Legs
- Comptez sur demain (association d'aide pour les études, permis de conduire, pour les moins de 26 ans)
- BAPIF (Banque Alimentaire)
- Vialégis (cabinet contentieux)

Et bien sûr avec l'ensemble des Associations d'Entraide aux Pupilles de l'Etat et Ressortissants de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- Et aussi avec la Fédération Nationale, avec qui nous avons renoués les liens.



Contributions volontaires.

L'association grâce aux adhérents, qui apportent leurs contributions à toutes les tâches pour le bon fonctionnement de celle-ci, nécessite :

Par décompte annuel :

Pour la Présidente : permanence 1 320 heures/an

Pour les adhérents : 2 143 heures/an de présence, ce qui fait au total 3 463 heures/an

Pour un coût de 9,88 € / heure, ce qui fait : 9,88 x 3 463 h = 34 214,44 €

Informations diverses

- Monument de St Vincent de Paul : Suite à notre demande légitime et à une longue procédure (courriers, mails et appels téléphoniques), nous avons pu enfin obtenir un droit de passage pour aller nous recueillir le 11 novembre devant le monument aux morts. Celui-ci étant submergé de travaux, la ville de Paris s'est engagée à nettoyer les abords du monument.

Rdv associations

Pour le premier trimestre 2019 nous avons eu beaucoup de Rendez-Vous (Phénix, Clair Logis, Priorité Enfance).

- Nous avons reçu plusieurs jeunes :
Des Yvelines (logement),
Du département d'Ille et Vilaine (domiciliation)
De Meurthe et Moselle (logement)
De Seine St Denis (logement)

Comment nos adhérents sont venus vers nous ? Certains ont trouvé l'association par le biais de notre site internet, ATOUTCOEUR, d'autres par la mission locale, par des structures d'aide sociale à l'enfance, des assistantes sociales de quartiers, des foyers de jeunes travailleurs et puis le bouche à oreille.

Certaines de ces personnes ont demandé à être aidées pour de différents problèmes, administratifs, logements, financiers et pour les anciens, obtenir leurs dossiers de placements.

2 personnes ont bénéficié d'aide et de soutien à la régularisation de titre de séjour :
Elles ont fait la demande d'une révision de leur

- titre de séjour, elles n'ont pas obtenu satisfaction auprès de la Préfecture. Nous les avons alors orientées vers des associations spécialisées.

- Aide à la mise en place d'un micro crédit.

- Nous avons orienté une étudiante vers le micro Crédit Municipal de la Ville de Paris en raison de la somme demandée qui est plus importante que celle que nous pourrions prêter. L'ADEPAPE est référencée comme établissement instructeur de dossiers de demande de micro crédit.

Travailleur social

- Chacun des jeunes sortants de l'aide Sociale à l'Enfance rencontrés présente un problème qui lui est propre et en lien avec son histoire auquel nous tentons d'apporter une réponse adaptée. Nous n'avons pas forcément une réponse évidente à leur donner en tant que bénévole.

- Malgré toute la bonne volonté et un réseau partenarial solide, il nous arrive d'être particulièrement démunis pour apporter notre aide à ces personnes dans le besoin.

- Cependant nous nous interrogeons de nouveau quant à la pertinence d'avoir des temps de présence de professionnels à l'ADEPAPE, afin que la continuité des prises en charge puisse être assurée et que les réponses apportées soient réellement adaptées aux problématiques auxquelles les bénévoles sont confrontés.

- Accueillir, écouter, faire preuve d'attention et de bienveillance est à la portée de chacun et les bénévoles de l'ADEPAPE ne manquent pas de ressources dans ce sens-là, mais évaluer, accompagner, soutenir, trouver des solutions dans le secteur d'activité bien spécifique qu'est le social est un métier.

- Je remercie les membres du Conseil d'Administration, nos familles et conjoints qui acceptent de nous laisser passer du temps au service des autres.

- Je conclurai cette Assemblée Générale 2019, en citant une phrase de Saint Exupéry, «L'Amour n'est pas de se regarder dans les yeux, mais de regarder dans une même direction.»

- Je vous remercie pour votre attention et vous demande d'approuver ce rapport d'activité pour l'année 2019.

- La Présidente Danielle Weber
• Le Secrétaire Didier Verniest

Rapport financier 2018

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Le chiffre d'affaire s'est levé à 13 952 euros, contre 11 314 euros en 2017

Ce chiffre correspond aux participations des frais d'AG pour - 100 euros, pour 12 106 euros, au remboursement de loyer (bd Mac Donald et Rue Patay) et à 1 946 euros de recettes diverses.

Les Subventions s'élèvent à 23 133 euros contre 23 982 euros en 2017

- Subvention au 25/05/2018 de 13 000 euros du Département de Paris
- Subvention le 23/07/2018 de 133 de la commune de Decize (Nièvre)
- Subvention le 09/11/2018 de 10 000 euros de la région Ile de France

Les autres Produits s'élèvent à 10 212 euros

- Les cotisations des membres représentent un montant de 6 075 euros et des dons divers et nouveau pour un total de 1 200 euros. Nous avons 304 adhésions en 2018.
- Les contributions s'élèvent à 2 861 euros, et cela correspond aux participations pour les repas de Moulin et de Noël.
- Les produits liés aux legs Perruchot, pour un total de 75 euros.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 57 622 euros contre 57 711 euros en 2017
- Le résultat d'exploitation ressort à - 10 325 euros contre - 7 351 euros en 2017

Compte tenu d'un résultat financier de 2 880 euros contre 2 570 euros en 2017

Ce sont principalement des produits VMP pour 180 euros et 2 700 euros pour les revenus d'intérêts sur le livret A.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à - 7 445 euros contre - 4 781 euros en 2017

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un déficit de - 12 472 euros contre un déficit de - 4 951 euros en 2017.

Produits	Prévisionnel 2018	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019
706200000 Participations frais AG	12 000 €	-100,00 €	
708300000 Locations locataire 1		5 818,51 €	
708310000 Locations locataire 2		3 184,83 €	
708320700 Locations locataire 3		3 103,08 €	
708500000 Ports et frais accessoires facturés		50,00 €	
708800000 Recettes diverses		1 896,41 €	
740000000 Subventions d'exploitation	30 067 €	23 133 €	
756100000 Adhésions	27 513 €	6 075,00	
758050000 Legs Perruchot		75,02 €	
758063000 Dons		1 200,00 €	
758800000 Contributions (participations aux repas de Moulin, Noel, ...)		2 861,50 €	
761000000 Intérêts PSO SLE Economie Sociale	2 500 €	2 700,00	
762000000 Intérêts		179,99	
771000000 Participation aux frais logistiques		585,50	
Total	72 080 €	50 792,94	

Charges	Prévisionnel 2018	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019
606110000 Electricité		1 840,99 €	
606300000 Fourniture d'entretien	2000 €	11,82 €	
606400000 Fournitures administratives (fournitures de bureau)		720,14 €	
606800000 Autres matières et fournitures	600 €	455,62 €	
613200000 Locations immobilières Paris 19e		10 165,60 €	
613300000 Location immobilière Paris 13e		1 204,92 €	
614000000 Charges locatives Paris 19e	12 000 €	2 509,79 €	
614100000 Charges locatives Paris 13e		48,39 €	
615000000 Entretien et réparations	7 500 €	1 374,39 €	
616000000 Primes d'assurance	1 100 €	1 068,30 €	
618500000 Frais d'assemblée générale		245,83 €	
622600000 Honoraires comptables	8 700 €	8 964,00 €	
622700000 Frais d'actes et contentieux		176,58 €	
623000000 Publicité, publications, relations (Le Foyer)	4 500€	5 112,00 €	
625100000 Voyages et déplacements	1 000 €	455,00 €	
625600000 Frais J. d'info / Missions		16,00 €	
626000000 Téléphone		917,44 €	
626120000 Affranchissement	5 000 €	1 709,69 €	
627000000 Services bancaires et assimilés		799,99 €	
628000000 Divers (Banque Alimentaire)		150,00 €	
633300000 Participation à la formation cont.	0	20,10 €	
635100000 Impôts directs (Taxes foncières)		1 303,00 €	
635125000 Taxe d'habitation	2 000 €	182,00 €	
641000000 Rémunération du personnel		651,88 €	
645100000 Cotisations à l'URSSAF		99,25 €	
645300000 Cotisations aux caisses de retraite	0	38,13 €	
648000000 Autres charges de personnel		32,71 €	
658000000 Actions sociales		7 334,79 €	
658100000 Secours alimentaires et hygiène (Agence du Dons en Nature)		2 045,21 €	
658100100 Formation et bourses d'étude	27 000€	6 149,55 €	
658130000 Secours décès		31,00 €	
658150000 Secours logement		1 050,00 €	
661000000 Charges d'intérêts	0	0,14 €	
671000000 Charges exceptionnelles (prêts non remboursés)		5 613,00 €	
681100000 Dotation aux amortissements	680 €	738,14 €	
Total	72 080 €	63 235,39 €	

Déficit sur l'exercice 2018 : 12 472 euros

Prêts en cours 2018

Compte	Reste à rembourser au 31/12/2018
274802120	941,40€ / Au contentieux
274803050	50,00€
274803140	1350,00€
274804070	163,58€
274804160	1844,00€ / Au contentieux
274810050	Soldé dans l'année
274817020	1424,00€ / Au contentieux
274818100	1239,00€ / Au contentieux
274818200	1160,00€
274918300	Soldé dans l'année

Sur les 10 prêts en cours en 2018 :

- 2 prêts ont été soldés
- 4 prêts sont en cours de remboursement selon l'échéancier prévu, pour un solde de 2 723,58€ - 4 prêts ne sont pas remboursés pas leur bénéficiaires depuis plus d'un an, pour un montant total de 5 448,40€. Les dossiers correspondants ont été transmis à un service contentieux

Logement des jeunes

L'association loue 2 logements qu'elle met à disposition de 5 étudiants en colocation : - 1 logement de 3 pièces situé à Paris 19^{ème} accueille 2 jeunes - 1 logement de 4 pièces situé à Paris 13^{ème} accueille 3 jeunes

Comme vous le savez, nos jeunes ne trouvent bien souvent que des foyers pour se loger car ils ne disposent pas de garantie parentale et de fonds suffisants pour fournir une caution.

Ce dispositif leur permet donc de disposer d'un logement à moindre coût, avec un environnement plus propice à la poursuite de leurs études.

La quasi intégralité des coûts de ces logements est couverte par les jeunes via les loyers qu'ils règlent à l'association et les APL qu'ils perçoivent.

Bourses d'études

L'association a attribué des bourses d'étude à 8 jeunes de moins de 26 ans poursuivant des études en 2018, pour un montant total de 6 149,65€

Secours alimentaires et d'hygiène

L'association a attribué tout au long de l'année des produits d'hygiène. Ces derniers ont été achetés auprès de l'Agence du Don en Nature, pour un montant total de 2 045,21€.

Fin de contrat du travailleur social, courrier de remerciement

Chère Danielle,

Les mots me manquent pour vous exprimer ma gratitude pour m'avoir embauchée en décembre dernier. La main que vous m'avez tendue en acceptant de me donner une chance témoigne de votre grande générosité que je n'oublierai pas et qui doit être portée à votre crédit. Il me paraît évident qu'avant votre aide, j'étais inemployable aux yeux de tous, et que c'est grâce à vous que j'ai pu obtenir mon premier emploi en tant que psychologue. Vous avez donc toute ma reconnaissance.

Je vous prie de bien vouloir transmettre mes remerciements et mes respects au Conseil d'Administration également.

Je suis heureuse de vous avoir tous connus et d'avoir eu le privilège de bénéficier de votre aide au moment où j'étais le plus démunie, bien que n'étant qu'une fille de Pupille de l'État. Je souhaite à l'association une longue vie pour que perdure cette solidarité envers d'autres jeunes comme moi et envers les plus vulnérables.

Danielle, j'espère que le bout de chemin que nous avons parcouru ensemble vous aura apporté un peu de répit amplement mérité. J'espère, surtout, que vous retrouverez de l'aide pour faire vivre l'association, en attendant votre remplaçant(e). Mes pensées vous accompagnent.

Sincèrement,

Sophie (salariée pour l'association de décembre 2018 à juin 2019).

L'Entraide c'est nous aujourd'hui c'est vous demain

Coupon de cotisation pour l'année 2020

(à retourner à l'adresse de l'Association ci-dessous)

Madame ou Monsieur

Adresse



- Je règle la somme de 20 € par chèque à l'ordre de l'AEPAPE

- Je fais un don de

- Pupille du département de

- Ressortissant de l'Aide Sociale à l'Enfance depuis le

- Adopté à l'âge de

AEPAPE - ATOUT CŒUR 75

3, rue Japy - 75011 Paris - Tél. : 01 43 79 55 91 - E-mail : atoutcoeur.paris@gmail.com

Différents statuts

les ressortissants de l'ASE ?

Lorsqu'un enfant se retrouve confronté à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement son équilibre. l'ASE (Aide Social à l'Enfance) apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de 21 ans.

L'ASE organise, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des ac-

tions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, notamment des actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

L'ASE mène en urgence des actions de protection en faveur des mineurs en difficultés, pourvoit à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au

service et veille à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal ; mène à l'occasion de l'ensemble de ces interventions, des actions de prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et organise le recueil des informations relatives aux mineurs maltraités puis participe à la protection de ceux-ci.

les pupilles de la Nation ?

En France, la qualité de pupille de la Nation est attribuée par l'État aux enfants dont un des parents a été blessé ou tué lors d'une guerre, d'un attentat terroriste ou en rendant certains services publics.

Cette qualité de pupille de la Nation a été instaurée par la loi du 27 juillet 1917 qui instaure l'Office national des pupilles de la Nation, établissement public rattaché au Ministère de l'Instruction publique.

Elle était destinée à l'origine aux enfants « orphelins de

guerre » adoptés par la Nation. La Première Guerre mondiale ayant laissé de nombreuses familles sans soutien familial, ce statut permettait aux enfants et jeunes gens qui le reçoivent une protection supplémentaire et particulière, en complément de celle exercée par leurs familles.

À la différence du statut de pupille de l'État, la qualité de pupille de la Nation ne place nullement la personne sous la responsabilité exclusive de l'État. Les familles et les

tuteurs conservent le plein exercice de leurs droits et notamment, le libre choix des moyens d'éducation. La mise en œuvre du statut de pupille de la Nation constitue une activité originelle de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et plus particulièrement de ses services départementaux.

les pupilles de l'Etat ?

Lorsqu'un enfant n'a plus aucun lien avec sa famille, il est confié aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Il acquiert alors la qualité de pupille de l'État ce qui lui permettra d'être adopté.

Qui sont les pupilles de l'État ? Les services de l'ASE sont chargés de recueillir les enfants qui ont perdu tout lien avec leur famille d'origine. Suite à leur remise à l'ASE, ils obtiennent le statut de pupille de l'État et pourront faire l'objet d'une adoption.

Un enfant peut obtenir la qualité de pupille de l'État dans plusieurs hypothèses:

Enfants dont les parents sont inconnus (enfant né sous X, enfant abandonné)

Enfants orphelins et pour lesquels aucune tutelle n'a été mise en place

Enfants confiés à l'ASE : de façon volontaire par les parents, suite à un délaissement parental constaté par le juge ou suite au retrait de l'autorité parentale par le juge.

L'enfant devient pupille de l'État 6 mois après avoir été recueilli par l'ASE. S'il a été confié par ses parents à l'ASE, il a le statut de pupille de l'État

au bout de 2 mois.

Comment se déroule l'adoption d'un pupille de l'État ?

Accueil par l'ASE du pupille de l'État

Suite à la remise de l'enfant aux services de l'ASE, un procès verbal est dressé. Les parents peuvent également préciser tout renseignement relatif à leur état de santé, aux circonstances qui les ont poussés à remettre l'enfant à l'ASE ainsi que leur consentement à l'adoption. Les liens de filiation unissant l'enfant à ses parents sont détruits, l'enfant est déclaré pupille de l'État à titre provisoire à la date à laquelle le procès verbal est rédigé.

L'enfant est mis sous une tutelle spécifique, organisée par le préfet et le conseil de famille des pupilles de l'État dans le but de le protéger. Il est ensuite placé dans une pouponnière ou dans une famille d'accueil.

À compter de la date du procès verbal, les parents disposent d'un délai de 2 mois pour obtenir la restitution de leur enfant. Dans le cas où l'enfant n'aurait pas été remis à l'ASE par ses parents, le délai

est de 6 mois.

Passés ces délais, l'enfant acquiert le statut de pupille de l'État. Les parents devront obtenir l'accord du préfet et du conseil de famille pour récupérer leur enfant.

Adoption du pupille de l'État L'enfant qui a acquis le statut de pupille de l'État fait ensuite l'objet d'un projet d'adoption. Ce projet peut avoir pour objet l'un ou l'autre des types d'adoption: une adoption simple ou une adoption plénière.

Le projet est établi par le tuteur en concertation avec le conseil de famille.

Par qui l'enfant peut-il être adopté ? Le pupille de l'État peut être adopté par la personne à laquelle il a été confié ou à toute personne agréée par l'ASE.

Suite à la validation du projet d'adoption, la procédure d'adoption est lancée.

Vous savez maintenant tout sur le statut de pupille de l'État !

Marie Serre

Mise à jour le 01/08/2019

les Adoptés ?

En France un enfant pupille de l'État peut être adopté, pour cela il faut s'assurer qu'il soit bien abandonné, sa future famille doit obligatoirement obtenir un consentement. Une fois adopté l'enfant devenu grand et ancien pupille de l'État peut se renseigner sur ses origines auprès de notre association et participer à nos actions.

Rapport Moral 2018

Avant 1945, les enfants qui n'avaient plus de parents étaient considérés comme délinquants et punis. Il a fallu attendre la fin de la guerre et les milliers d'orphelins qui en ont résulté pour que se fonde la notion de protection de l'Enfance à travers l'ordonnance de 1945.

En 1943, une loi qui prévoit la création d'association départementale rassemblant d'anciens pupilles de l'état est adoptée. Les pupilles et enfants placés étaient enfin représentés de façon significative : Les AEPAPE voient le jour.

Enfin, ces enfants souvent réduits au silence par des histoires de vie, dont ils n'étaient pas responsables, trouvaient leur voix.

Certains d'entre vous peuvent se souvenir de la manière dont ces accueils se passaient et les parcours cabossés qui en résultaient.

Dans les décrets du 7 janvier 1959 la notion de protection de l'enfance apparaît puis dans la loi du 6 janvier 1986 (dite loi particulière) procède à une définition des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance.

En 1989, la France, pays membre des Nations Unies, signait la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et 23 ans plus tard le projet personnalisé de l'enfant est resitué au centre des prises en charge dans le cadre de la loi 2002.2.

Aujourd'hui, grâce à votre fidélité, l'association ATOUTCOEUR 75 a réussi à traverser l'histoire du temps qui a passé et des différents épisodes difficiles parfois, qui ont marqué son existence.

L'AEPAPE, est renommée AEPAPE (Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'État, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'aide sociale à l'enfance (ATOUTCOEUR 75) en 2003 pour se mettre en conformité avec la loi de 1983, permettant l'accompagnement des anciens pris en charge à l'ASE qui sont en augmentation ; alors que les personnes sous statut protecteur de Pupilles de l'État sont en diminution constante.

La loi de 2016 est en train d'inverser ce phénomène du fait de la nouvelle prise en compte des enfants délaissés qui deviennent maintenant Pupille de l'État.

L'abaissement de l'âge de la majorité à 18 ans puis la loi de décentralisation de 1983 place les départements en première ligne pour assumer les prises

en charge et le financement de la protection de l'enfance.

Cette loi mettra en avant la famille et ses besoins en rétablissant entre autre le paiement des prestations sociales à la famille.

En 1984, l'article L224-11 du Code de l'action sociale et des familles est redéfini.

Cette loi fera de l'association un partenaire essentiel auprès des services de la Prévention et Protection de l'Enfance ; notamment par sa présence dans les commissions d'agrément en vue d'adoption et des conseils de famille avec les services de l'État et le Préfet, notre tuteur.

L'ère d'une nouvelle relation avec les départements s'ouvre puisque maintenant nos associations traiteront des questions de la protection de l'enfance avec le service chargé de la Prévention et de la Protection de l'Enfance. Dans ces conditions, il vaut mieux que les relations entre les deux entités soient les meilleures.

La loi de 2007 et les suivantes donneront davantage la parole à l'enfant. La loi de 2016 mettra les décisions et l'intérêt de l'enfant au centre des préoccupations.

Ces lois viennent renforcer et réaffirmer la Charte Internationale des Droits de l'Enfant créée il y a tout juste 30 ans.



L'État, dans cette loi, a compris qu'il fallait que nos ADEPAPPE soient associées dans l'accompagnement et le soutien des jeunes sortant des services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

En effet, la mise en place du plan pauvreté a fait émerger un délabrement de la situation sociale des jeunes sortant de l'ASE. Il aura fallu un reportage accusateur, certes polémique, pour commencer à réveiller les consciences des instances du gouvernement.

C'est ainsi que l'État souhaite faire davantage participer les ADEPAPPE en leur reconnaissant un rôle de tiers accompagnateur et de soutien auprès de ces jeunes dont les parcours de vie ont été abîmés durant l'enfance.

Ainsi, l'ADEPAPPE a mis en place des possibilités de visites des membres dans l'établissement afin de présenter l'association et expliquer que leur vie ne s'arrête pas après l'âge de 18 ans et que des solutions existent, tant avec des soutiens de l'association qu'avec le département également.

En effet, de façon globale, nous constatons, que l'anniversaire des 18 ans, pour certains jeunes sortants des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance, tombe comme un couperet. Certains, même pas informés de la date de leur départ, sont sortis des services les ayant accueillis sans préparation, voire sans aucune solution d'avenir.

Face à la violence de ces situations, l'ensemble des intervenants : éducateurs de proximité, travailleurs sociaux et référents ASE se trouvent à gérer des situations complexes qui les amènent à une certaine forme de démobilité.

Durant cette année, nous avons recueilli les témoignages de certains jeunes expliquant la façon dont ils sont reçus : sans attention, sans écoute et parfois avec mépris.

Nous regrettons l'attitude de certains de ces professionnels, fort peu nombreux heureusement. Nous la dénonçons d'autant plus lorsqu'ils découragent et/ou refusent d'accompagner les jeunes vers des demandes de Contrat Jeune Majeur, les excluant ainsi de toute possibilité de recours. Sans compter les inégalités de traitements en fonction des Maisons des Solidarités. Cela devrait disparaître du fait de la mise en place des nouveaux territoires en novembre 2018.

Par ailleurs, nous constatons également dans cette évolution des dispositifs de Protection de l'Enfance que certaines structures éducatives gérées par les associations privées sont en perte

de repères, elles développent des stratégies pour maintenir l'activité de leurs structures, qui ne sont pas toujours en cohérence avec leurs projets et l'intérêt du jeune (certaines n'accueillent plus que des jeunes mineurs).

Lorsqu'il s'agit de Mineurs Non Accompagnés devenus majeurs se rajoute à cette situation, de grosses difficultés à obtenir des titres de séjours en adéquation avec la situation du jeune, leur permettant de construire un avenir serein. Là encore, ils sont confrontés à une qualité d'accueil plutôt arbitraire et peuvent être de nouveau rejetés comme des malvenus dans ce pays qui a commencé par les accueillir et les protéger (et a donc investi sur l'avenir). Seule, notre collaboration avec des associations spécialisées rend possible le soutien pour ces types de démarches administratives.

L'approche de l'âge de la majorité qui devrait être synonyme de jour de fête et d'accès à l'âge adulte et à la citoyenneté, génère aujourd'hui un sentiment d'insécurité qui peut les inciter à se tourner vers n'importe quelle solution de facilité et/ou vers des réseaux, contre la promesse d'une vie meilleure mais au combien risquée pour leur avenir.

La loi 2016 est venue replacer l'intérêt de l'enfant au centre des dispositifs, et repenser la manière dont les usagers sont accompagnés vers l'âge adulte.

Conformément à cette loi, nous demandons que les jeunes arrivant à leur majorité soient associés systématiquement aux décisions concernant leur projet d'accès à l'autonomie (art. 15), et accompagné de façon plus sereine depuis la sortie des dispositifs de la protection de l'enfance vers ceux du droit commun (art. 17).

Un traitement résolument plus humain doit leur être apporté, car nous ne devons jamais oublier que cette jeunesse-là est aussi notre avenir.

Nous ne pouvons que saluer l'action du Conseil Départemental en matière de Protection de l'Enfance et à la poursuivre car c'est son deuxième poste de dépense après les aides sociales et je souhaite vraiment que l'ADEPAPPE apporte sa contribution dans son domaine.

En 2017, il avait déclaré devant tous les jeunes diplômés comme pour les inciter à poursuivre leurs études : « les dépenses que fait le département pour vous, je le considère comme un investissement ! »

Je vous remercie pour votre attention.

Correspondances aux politiques

Paris, le 20 septembre 2019

Madame Le Maire,
Madame Hidalgo,

Je me permets d'attirer votre attention sur notre association *À tout cœur 75*, qui a fêté ses 80 ans en 2018, et sur les différentes actions qu'elle mène sur le terrain pour venir en aide aux anciens pupilles de l'Etat, aux adoptés et aux personnes admises ou ayant été admises à l'aide sociale à l'enfance.

Comprenant à ce jour plus de 600 membres, notre association *À tout cœur 75* cherche à favoriser l'intégration sociale des personnes qui la sollicitent. Nous avons été choqués de ne pas avoir reçu d'invitation lors de la remise de la médaille de la ville de Paris à la toute jeune association REPAIR alors que nous sommes l'unique représentant de l'ADEPAPE75. Dans cette perspective, notre association gère par exemple deux logements sociaux, attribués par Mr Yann BROSSART, qu'elle met à la disposition de certains jeunes (étudiants, en formation, ou en alternance professionnelle); elle offre des bourses d'études aux jeunes qui sont sortis du dispositif de l'ASE après un contrat jeune majeur; elle propose enfin des prêts, des secours et autres aides financières aux personnes étant dans une grande précarité. Toutes ses activités ne seraient se réduire à une forme d'*assistanat* chronique; elles symbolisent le plus souvent notre souci d'encourager et de faciliter une plus grande *autonomie* sociale et personnelle de nos jeunes que la vie n'a guère épargné.

A côtés de ce travail social, *À tout cœur 75* défend aussi des valeurs humanistes et, au-delà, cultive un esprit de solidarité admirable. Les membres d'*À tout cœur 75* sont des personnes bénévoles et dévouées, et leur dévouement est particulièrement apprécié auprès de toutes ces personnes âgées vivant - à Paris comme en province- dans la précarité et dans une grande détresse. Pour ces personnes isolées, nous nous déplaçons au moment des fêtes de fin d'année, et nous préparons pour elles des colis susceptibles de leur rappeler que nous ne les oublions pas dans leur maison de retraite ou dans leur chambre d'hôpital.

Il va sans dire que notre association ne pourra pas indéfiniment poursuivre sa mission d'entraide et continuer ses activités si elle n'a pas les moyens financiers pour les mettre en œuvre auprès de ses adhérents. C'est en ce sens que je vous serais très reconnaissante de reconsidérer la subvention que nous espérons vivement obtenir de la Ville de Paris.

Je vous remercie de l'attention que vous aurez bien voulu faire montre à l'égard de ma « plaidoirie » en faveur d'*À tout cœur 75*, et je vous prie d'agréer, Madame Le Maire, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Danielle Weber

Madame Brigitte MACRON, A Paris, le 5 octobre 2019

C'est en ma qualité de présidente d'association que je me permets de vous présenter brièvement l'ADEPAPE de Paris *Atout Cœur 75*. Cette dernière vient en aide aux anciens pupilles de l'État, aux adoptés et aux personnes admises ou ayant été admises à l'aide sociale à l'enfance. Dans cette perspective, nous siégeons notamment aux Conseils de Famille.

À ce titre, elle me paraît avoir pleinement sa place dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté placée sous votre parrainage. Deux administrateurs bénévoles de notre association participent d'ailleurs à ce groupe de travail que vous avez initié.

Fondée en 1948 par Monsieur Charles LAFORGES et reconnue d'utilité publique depuis 1956, elle comprend aujourd'hui plus de 600 membres.

Les circonstances sociologiques de la création de notre association traduisent au départ une volonté humaniste de faire reconnaître les droits et la dignité de ces femmes et de ces hommes « Sans père ni mère ». Ainsi, et à la faveur de ce triste exemple, les anciens pupilles tombés au champ d'honneur n'ont toujours pas leur nom inscrit sur les monuments aux morts de Saint-Vincent de Paul ! Malgré les engagements de notre association et en particulier le courage de Madame Simone LEFOUR, présidente d'*Atout Cœur 75* de 1954 à 1969, ces orphelins soldats ayant, eux aussi, sacrifié leur vie au front finiront bientôt par tomber dans un oubli complet et injuste !

Depuis sa création, les actions d'*Atout Cœur 75* se situent le plus souvent dans le prolongement des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, c'est-à-dire que notre association essaie de suppléer leurs échecs auprès de ces jeunes sortis des services de l'ASE à leur majorité, jeunes vulnérables et isolés qui se trouvent alors confrontés, voire livrés à eux-mêmes. Nous reprenons ainsi la main en les aidant dans leurs recherches de formations et dans la perspective d'un « nouveau départ » pour eux dans la vie. C'est ici qu'apparaissent cependant toute la problématique et les difficultés d'*Atout Cœur 75*. Nous n'avons pas toujours, en effet, les moyens financiers suffisants qui nous permettraient de mener à bien notre tâche auprès de ces jeunes que la vie n'a guère épargnés.

En effet, les subventions que nous obtenons auprès de certains pouvoirs publics diminuent chaque année. Depuis 5 ans, nous avons perdu près de 86% des subventions du département. Cette baisse considérable réduit sur le terrain notre champ d'actions, et ne permet plus vraiment à *Atout Cœur 75* de répondre aux demandes de ses adhérents, demandes et sollicitations qui s'inscrivent le plus souvent dans l'urgence.

Ceci dit, nos actions sont menées selon ces deux axes :

1. Nous cherchons à favoriser l'**intégration** sociale des personnes qui viennent à notre rencontre. Dans cette perspective, notre association gère par exemple deux logements sociaux (Paris 13^e et 19^e) qu'elle met à la disposition de certains jeunes ; elle offre aussi des bourses d'études ou de formation ; enfin, elle propose des prêts, des secours et autres aides financières aux personnes dans une grande précarité. Toutes ces activités symbolisent notre souci d'encourager et de faciliter une plus grande **autonomie** sociale et personnelle de nos jeunes.
2. À côté de ce versant social de nos activités, *Atout cœur 75* défend aussi des valeurs humanistes et, au-delà, cultive un esprit de **solidarité** admirable. Les membres de notre association sont toutes des personnes bénévoles et dévouées ; elles sont particulièrement appréciées par nos anciens pupilles de l'État et du Département à la Seine qui vivent aujourd'hui, à Paris comme en province, dans la précarité et souvent dans une grande détresse psychologique et morale. Pour ces personnes isolées, nous nous déplaçons en particulier au moment des fêtes de fin d'année, et nous préparons à leur attention des colis cadeaux. C'est pour notre association une manière de leur dire que nous ne les oublions pas dans leur maison de retraite ou dans leur chambre d'hôpital ou leur centre réservé aux handicapés.

Enfin, nous avons un magazine annuel *Le Foyer* qui, au-delà des informations concernant les activités d'*Atout cœur 75*, cherche à renforcer les liens générationnels et intergénérationnels entre nos membres, nous qui formons aussi à notre manière « *La plus grande famille de France* »*.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien montrer à l'égard de ce courrier et je vous prie d'agréer, Madame MACRON, l'assurance de ma haute considération.

Madame Danielle WEBER

* *La plus grande famille de France*, Sous la direction de Denis Peiron, 2018, Bastidehugo éditions. Publication de la FNADEPAPE à l'occasion de ses 60 ans.

Résultats de l'enquête d'opinion 2018

En mai 2018, une enquête d'opinion a été envoyée à tous les adhérents de l'association à jour de leur cotisation afin de recueillir leurs avis et souhaits concernant l'association et ses actions. Cette enquête consistait en trois questions :

1. Quel est votre regard sur notre association ? Qu'il soit positif ou négatif nous avons besoin de votre avis.
2. Quels sont vos jugements à l'égard des différentes actions qui sont menées par l'association ?
3. Quelles sont vos attentes, vos envies et vos souhaits afin de pouvoir faire vivre notre association et faire que vous vous sentiez bien ?

Dans l'ensemble, les réponses à cette enquête d'opinion mettent en lumière trois dimensions majeures de l'association que ses membres estiment particulièrement et souhaitent voir se développer :

- l'esprit de fraternité et le maintien du lien entre pupilles et anciens pupilles de l'état et ressortissants de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- la solidarité et l'entraide que l'association incarne et renforce en s'appuyant sur l'esprit de corps dont les membres témoignent,
- le dévouement des acteurs de l'association, membres du conseil d'administration et bénévoles.

Deux actions de l'association apparaissent comme centrales aux yeux de ses membres :

- les rencontres organisées,
- le journal Le Foyer. Ce dernier, en permettant aux membres d'être informés des actions de l'association et du travail de ses acteurs, semble la source de beaucoup de satisfaction mais aussi de plusieurs suggestions visant à renforcer la contribution du journal à l'esprit d'entraide de l'association et ainsi le placer au carrefour des trois dimensions mises en évidence.

Globalement, les souhaits des membres de l'association qui ont répondu à cette enquête vont dans le sens d'une volonté de pérennisation de l'association.

Quelques propos recueillis et témoignages de nos adhérents

« L'association maintient le lien entre nos frères et sœurs les plus nécessiteux à Paris et Province, c'est bien. »

« J'apprécie beaucoup les repas organisés dans notre région (...) C'est une occasion de nous rencontrer. »

« Vous faites un travail utile pour tous ceux dans le besoin. »

« Vous menez une démarche volontariste de fraternité et de solidarité qui anime des gens pleins d'abnégation. »

« J'admire le courage de tous les membres dont le bénévolat permet à votre œuvre de continuer ses missions. »

« (...) je profite de ce questionnaire pour vous en remercier. »

« Même si les sorties ne sont plus pour moi, je garde de bons souvenirs de celles passées avec les amis. »

« Je souhaite que pérennise l'association. »

« Que chacun participe pour faire vivre l'association. »

« Bon courage et merci pour votre dévouement. »



Un livre à ne pas manquer

Il y a maintenant un an, la Fédération Nationale des Associations Départementales d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (FNADEPAPE) fêtait ses 60 ans. A l'occasion de cet anniversaire a été publié sous la direction de Denis Peiron un ouvrage exhaustif qui mérite toute notre attention et d'être salué. En effet, ce livre commémoratif retrace les circonstances particulières qui ont conduit en 1957 des anciens pupilles de l'Etat en colère à créer une fédération dans l'espoir de lutter plus efficacement contre les préjugés à peine croyable de l'opinion, via certains journaux, concernant le devenir supposé scabreux et dangereux des enfants de l'assistance publique !

Or, comment cette nouvelle association réunissant au départ des hommes et des femmes blessés dans leur chair comme dans leur âme a-t-elle pu devenir aujourd'hui un partenaire incontournable des pouvoirs publics, et un acteur majeur dans les débats sociétaux au sujet de la protection de la petite enfance et de la famille ? En d'autres termes, comment des personnes stigmatisées en raison de leurs origines familiales différentes ont-elles pu s'émanciper et s'affirmer dans la société au point d'offrir désormais leur expertise au service des plus fragiles, devenant ainsi au fil du temps un indéfectible avocat de la cause des enfants ? Voilà ce qui fait véritablement l'intérêt de ce livre, et la fierté légitime de celles et ceux qui ont participé à son élaboration. Ainsi, ce sont les principales étapes de cette aventure humaine insolite que retrace La plus grande Famille de France . Ce livre revient dans le détail sur les grandes dates qui ont marqué les victoires symboliques de la FNADEPEPE dans ses engagements en faveur de ses adhérents et, au-delà des anciens pupilles, en faveur des législations susceptibles de favoriser la protection et l'épanouissement des enfants dans leur famille et /ou hors de leur famille.

Parmi les dates les plus marquantes des succès de la fédération, sans doute faut-il retenir l'année 1971 qui correspond au déménagement de la FNADEPEPE au ministère de la Santé ; retenir aussi celle de 1979 marquée par le décret de reconnaissance d'utilité publique de la FNADEPEPE. Enfin, retenir ces deux autres dates significatives : 1982 qui a ouvert les portes du Conseil de famille et aux commissions d'agrément en vue d'adoption aux anciens pupilles. 2016

qui a offert de nouvelles responsabilités nationales à la FNADEPEPE associée à la création et aux activités du Conseil National de la Protection de l'Enfance. Pour en savoir plus sur les enjeux que la FNADEPEPE a relevés au tout au long de son histoire pour faire reconnaître sa légitimité auprès des autorités ministérielles, rien ne remplacera sans doute la lecture de l'entretien que Jean-Marie Muller a accordé à Denis Peiron (P 51- 63). Dans un style synthétique et vivant, le président de FNADEPEPE y aborde des sujets pointus qui vont de la nature des liens entre les enfants et leur famille jusqu'à la problématique de la recherche des origines en passant par les nouveaux défis épineux que la société doit relever autour de la question épineuse du droit à l'enfant qu'il ne faudrait surtout pas, selon Jean-Marie Muller, remplacer par « un droit à l'enfant ». (P 61)

Ce livre fait aussi la part belle à de nombreux témoignages qui apportent la preuve que les épreuves souvent douloureuses de l'enfance ne sont pas nécessairement une malédiction ; les portraits par exemple de Charlotte Song, de Michel Bérourard ou de Pierre Marie recueillis par Denis Peiron sont sur ce point particulièrement convaincants ; et sont susceptibles de redonner confiance et espoir à toutes celles et ceux qui – après une enfance trop difficile - doutent de leurs ressources et de leurs moyens de tirer leur épingle du jeu dans la vie. Les études et les enquêtes récentes vont pourtant toutes dans le même sens : Tout ne se joue pas heureusement dans les premières années de la vie ; et si nul ne peut agir sur les traumatismes qu'il a subis, chacun peut néanmoins dans le cadre d'une rencontre précieuse changer le regard qu'il porte sur ses traumatismes. C'est la signification de l'entretien que Boris Cyrulnik a accordé à Denis Peiron (P 161-164).

Au-delà de leurs différences, il est heureux de constater que ces témoignages convergent vers une même idée : L'engagement au sein de la FNADEPEPE a été pour les intéressés une expérience humainement riche, une expérience qui les a en quelque sorte révélés à eux-mêmes, une expérience qui leur a apporté un supplément d'être et une reconnaissance sociale pour ainsi dire inattendue !

Certes, de mauvaises langues pourront toujours dénoncer ici une forme d'angélisme facile en affirmant que la réussite professionnelle et éclatante de certains

anciens pupilles est l'arbre qui cache la forêt, que cette réussite ne saurait faire oublier les difficultés qui attendent les jeunes de l'ASE après la fin de leur contrat jeune majeur, ni faire oublier le triste sort trop souvent réservé à nos « Anciens » isolés dans des hôpitaux ou des maisons de retraite ! Mais c'est tout à l'honneur de Danielle Weber – présidente d'Atoutcoeur 75 - de nous déranger en nous rappelant à nos devoirs d'humanité envers certains de nos « Anciens » que la vie n'aura décidément pas épargnés. De même, la réussite des uns ne fera jamais oublier les difficultés que les autres rencontrent dans leur recherche d'un logement ou d'un emploi. C'est bien dans cette perspective de ces nouveaux défis liés notamment à la solidarité et à l'autonomie de la personne que s'inscrivent dorénavant les actions de la FNADEPEPE dans ses rapports parfois tendus avec l'ASE. Préparer la sortie des jeunes de l'ASE en les accompagnants dans la vie active est depuis longtemps l'une des priorités majeures de la politique de la FNADEPEPE. Bref, il n'y a pas d'expression maladroite de triomphalisme dans La plus grande Famille de France mais, au contraire, des preuves d'une lucidité généreuse visant à renforcer les liens entre les différentes générations au sein de la FNADEPEPE, et à favoriser l'engagement de ses membres dans une société parfois sans pitié. A cet égard, la lecture de La plus grande Famille de France redonne du baume au cœur et, par les temps qui courent, c'est peut-être un petit luxe non négligeable !

Gérald Le Cleuziat



Hommage appuyé aux **pupilles Alembertins** tombés pour la France, discours du 11 nov 2019

Nous sommes réunis pour rendre un hommage appuyé aux hommes et aux femmes, tombés au champ d'honneur entre 1914 et 1918. Ils ont sacrifié leurs « 20 ans » pour que nous soyons libres aujourd'hui. C'était il y a plus d'un siècle, mais les images demeurent omniprésentes.

Depuis 2012, cette journée d'hommage associe tous les combattants de 14-18, de 39-45, d'Indochine, d'Afrique du Nord et nos jeunes soldats des opérations extérieures. Vous les anciens pupilles, vous tous chers amis, votre présence ici contribuent au souvenir de ces frères d'armes disparus et à veiller à ce que les jeunes générations s'imprègnent du dévouement et des sacrifices de leurs aînés.

Avec la Première Guerre mondiale, la France et l'Europe ont basculé dans un autre monde dont l'héritage est encore vivace, ce monde ne s'est jamais remis des atrocités des deux conflits mondiaux du XX^e siècle.

La fin de cette guerre fut proclamée le 11 novembre 1918, à 5 h 15. Les généraux allemands et alliés signaient l'Armistice dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne. À 11 h 11 du matin, la 11^e heure du 11^e jour du 11^e mois de l'année 1918.

Mais cette immense joie était mêlée d'un profond sentiment de deuil et de tristesse. La France pleurait ses morts et accueillait 4 millions de blessés et d'invalides.

À tous ceux dont le nom figure sur une stèle leur sacrifice au nom de la France et de l'Humanité. C'est toute la force des monuments

aux morts : ils nous rappellent l'héroïsme et la victoire, tout en égrenant des noms, comme ici dans l'enceinte d'Alembert, où nous avons à saluer la mémoire tous ces jeunes Alembertins.

Trop souvent, les monuments aux morts se trouvent dans un environnement d'indifférence. Nous devons leur rendre toute l'attention qu'ils méritent pour ne pas oublier l'horreur de la guerre, pour que le passant ne les regarde plus jamais de la même façon. Dans chaque commune, il y a un pupille de l'état qui figure sur ces monuments. Ce qui nous invite à prendre la mesure, au quotidien, de la chance que nous avons de vivre dans un pays en paix.

André Malraux a donné le sens et la portée de toute commémoration lorsqu'il affirmait : « Sachons nous unis par un avenir fraternel plus encore que par un passé commun ».

L'Histoire est complexe parce qu'elle touche à l'humain. Pour que l'Histoire ne soit pas qu'une résurrection, ayons à l'esprit ces leçons du passé, ces parcours glorieux et exemplaires qui, dans l'épreuve, n'ont jamais flanché.

Comme le déclarait Jean Jaurès : « Maintenir la tradition, c'est garder la flamme, non les cendres ». Oui, chacun d'entre nous a le devoir de travailler ensemble et de tout faire pour garder la flamme et pour que le « plus jamais ça » puisse avoir un sens partagé et approprié par tous, un sens véritablement républicain.

La force de nos convictions humanistes ne doit pas faiblir, elle doit chaque jour être éprouvée,

ressentie, réalisée, pour nous préserver de la division, du nationalisme, pour nous prémunir des promesses flatteuses de l'individualisme exacerbé. Certains voudraient nous faire croire que cela est vain, qu'en ces temps difficiles, où les emplois sont mis à mal par une crise économique difficilement contrôlable, le protectionnisme et le repli sur soi sont les seules réponses. Il nous faut plus que jamais travailler à l'union des peuples et des individus pour construire un espace de paix, de prospérité et de solidarité qui a tant manqué à nos aînés.

Face aux intolérances, les défis sont absolument majeurs et nous devons, au-delà des clivages mettre toutes nos forces pour combattre la haine de l'autre. Prendre le temps et redoubler d'effort sont des clefs pour préserver la paix et étouffer tous les ferments de division : l'indifférence, l'intolérance, l'individualisme et, *in fine*, le repli sur soi. Nous avons le devoir de rappeler aux jeunes générations que la paix est la seule voie possible pour préserver et faire vivre les valeurs républicaines et démocratiques qui sont au cœur de notre idéal européen... À vous, jeunesse de France d'être les messagers de la paix...

Ceci est un extrait du discours de Mr Guylem Gohory, *président des anciens d'Alembert*.



La FNADEPAPE réagit à une concurrence qui divise

Notre Fédération, reconnue d'Utilité Publique, forte de ses 60 années d'expérience d'entraide, regroupe les ADEPAPE créées en vertu de l'article L. 224.11 du CASF. Elle décide les orientations du mouvement en Assemblée Générale fédérale. Elle est représentée dans toutes les instances nationales et départementales relatives aux questions liées à la protection de l'enfance et s'inscrit dans une démarche de coopération constructive.

Des jeunes, dont certains anciens administrateurs de la Fédération, aujourd'hui en opposition, se définissent comme des « anciens enfants placés » et choisissent de s'exprimer sous d'autres formes que celles de la Fédération et de lancer un réseau REPAIRS, qui s'annonce concurrent à notre mouvement. Ils entreprennent une démarche de déstabilisation des ADEPAPE existantes pour s'implanter.

La Fédération Nationale privi-

légie la notion « d'enfants accueillis », sujet de droit, à celle « d'enfants placés », objet de prise en charge.

Les divergences d'approches portent essentiellement sur la communication. Notre fédération s'est toujours opposée à la caricature médiatique et à l'exposition misérabiliste des situations des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance qui ont pour conséquence de renforcer le stigmate du placement.

Nos actions menées dans l'esprit des valeurs défendues par notre charte éthique fédérale ne sauraient être remises en cause par des détournements de vocabulaire. Les ADEPAPE n'ont pas attendu la recherche des PAIRS de 2015 pour exercer, dans l'esprit intergénérationnel, leurs missions reconnues par le CASF.

De nombreux jeunes sont aussi en responsabilité dans les associations de notre mouvement.

Ils accompagnent, dans les ac-

cueils quotidiens, les personnes de tous âges et participent à l'effort de leur insertion sociale.

Notre Fédération et ses associations ont toujours tenu à leur indépendance et se sont protégées de toute instrumentalisation.

Nous réaffirmons les nécessaires améliorations à réaliser en protection de l'enfance, notamment pour les exclusions programmées dès 18 ans. Nous confirmons également que de nombreux sortants de l'ASE réussissent et prennent place dans notre société.

Le brouhaha sur la protection de l'enfance ne changera pas notre conviction du besoin de sérénité pour respecter l'action des professionnels qui accompagnent les personnes accueillies.

Paris, le Samedi 16 Mars 2019
Validé par le Conseil d'Administration

Compte rendu du repas de *Decize* du 22 septembre 2019 par Evelyne Grison

Ce repas a été organisé avec le concours de monsieur Damota à Charrin. Nous étions 51 personnes et avons vivement apprécié le cadre de l'auberge de campagne. Nous avons pris l'apéritif sur la terrasse et – pour l'anecdote - avons tous été surpris par un violent orage entraînant une coupure d'électricité ! C'est donc à la bougie que nous avons terminé notre chaleureux repas. La magnifique tombola nous a permis de partager un certain nombre de lots, qui ont réjoui notre assemblée.

La veille, Danielle Weber, Evelyne et André Grison et Georges Da mota sont allés se recueillir sur la tombe de madame Da mota décédée en septembre dernier.

Politique le 1 mars 2019

Nomination de Monsieur Adrien TAQUET en tant que Secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance : notre Fédération salue cette reconnaissance de l'enfance à protéger comme une priorité et souhaite que cela permette l'élaboration d'une stratégie nationale de la protection de l'enfance, dans les meilleurs délais.

Conférence Régionale du Plan de lutte contre la *Pauvreté* le 1 mars 2019

Conférence Régionale du Plan de lutte contre la Pauvreté : les ADEPAPE sont au cœur de l'animation de l'axe de travail concernant les « sortants de l'ASE ». Une suite logique, après la loi de 2016 et le rapport du C.E.S.E. de Juin 2018 ; des objectifs sont à clarifier, mais c'est parti dans le Grand Est.

Lancement de la stratégie de la protection de l'enfance

Adrien TAQUET, secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, a lancé, le 27 Mars dernier, la concertation sur la protection de l'enfance. Cette concertation est issue d'une volonté d'associer l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le champ de la protection de l'enfance, dans l'ensemble du territoire : départements, établissements publics, administrations, associations, professionnels, représentants des enfants et des familles. 6 groupes de travail vont être constitués, sur les thématiques suivantes :

- Sécuriser les parcours de l'enfant : pour éviter les ruptures de parcours et les pertes de chances des enfants protégés

- Développer les modes d'accueil de type familial : pour répondre aux défis de ces métiers et mieux accueillir les enfants
- Mieux accompagner les enfants en situation de handicap : pour répondre aux besoins éducatifs, médicaux et médico-sociaux des enfants qui cumulent mesures de protection et handicap
- Promouvoir l'ambition scolaire des enfants : pour rompre les inégalités de destin, ces enfants vulnérables ont droit comme les autres à une scolarité normale
- Diffuser une culture de transparence et de la qualité des lieux d'accueil : garantir la sécurité des enfants accueillis et le contrôle des structures

- Renforcer le pilotage de la politique publique et la participation des enfants et de leurs familles : pour une meilleure lisibilité de l'action publique à destination des enfants protégés et pour donner la parole à ceux qui sont directement concernés.

Ces groupes de travail se réuniront entre les mois d'avril et de juillet 2019, pour une restitution des travaux fin juin et une présentation dans le cadre du pacte national pour la protection de l'enfance qui sera annoncée courant Juillet.

1 avril 2019

Nos peines

Décès en 2017 et 2018 :

- **Charles SPICQUEL** est décédé le 18 janvier 2017.
- **Michel HOLLARD** est décédé le 30 août 2018.
- **Marie Thérèse DUFRESNOY** est décédée le 27 septembre 2018.
- **Richard GICQUEL**, né le 17 octobre 1950, est décédé le 10 décembre 2018.
- **Jean Louis DOHIN**, né le 27 août 1965, est décédé le 26 décembre 2018.
- **Jean Pierre KELLER**, né le 23 octobre 1952, est décédé le 26 décembre 2018.
- **Mme PALMA** est décédée en décembre 2018.

Décès 2019 :

- **Lionel ROCHETTE**, né le 23 août 1960, est décédé le 10 janvier 2019.
- **Eliane LANGLET** est décédée le 25 janvier 2019.
- **Roland DUMINY** est décédé le 28 janvier 2019.
- **Claude VIGNA**, né le 9 mai 1960, est décédé le 19 février 2019.
- **Maurice BRUNEL** est décédé le 8 mars 2019.
- **Odette DA MOTA**, née BERNARD, est décédée le 2 juillet 2019 à l'âge de 88 ans. Odette était l'épouse de Georges DA MOTA correspondant de notre association dans la région de Decize.
- **Véronique MUSINSKI**, décédé en 2019.
- **Raymond LONCLE** né en 1951, décédé en décembre 2019.



Nous adressons à toutes les familles nos plus sincères condoléances.

L'Assemblée Générale pour l'exercice 2019 est prévue le

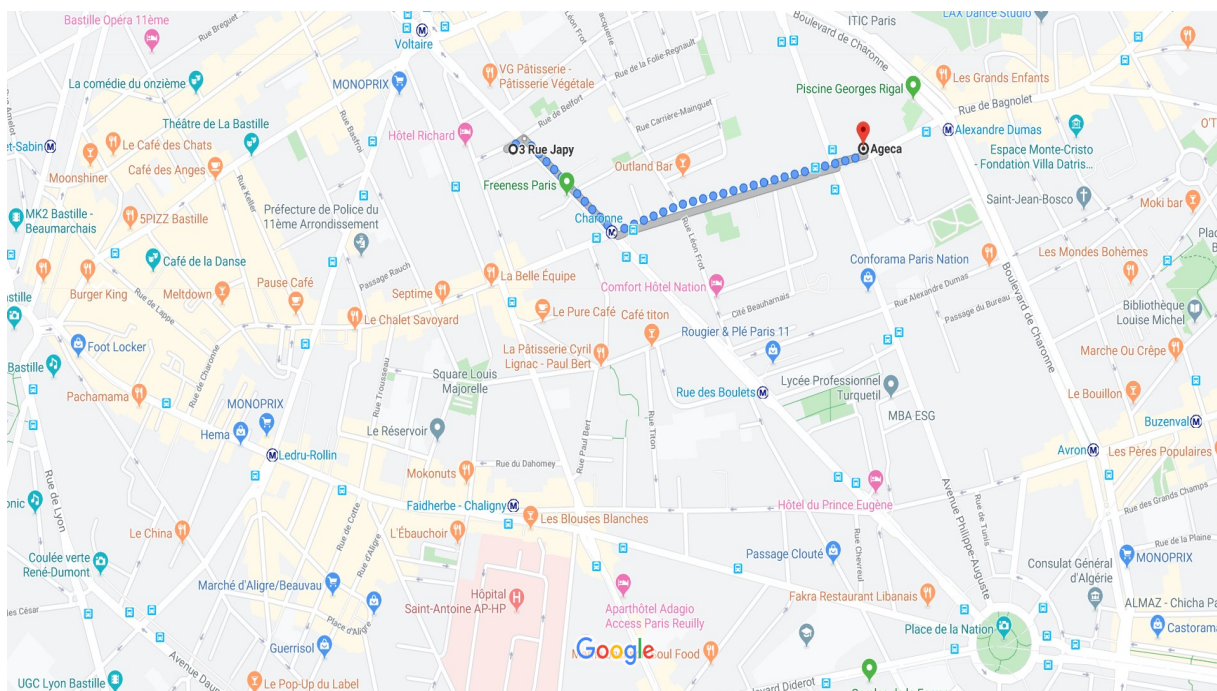
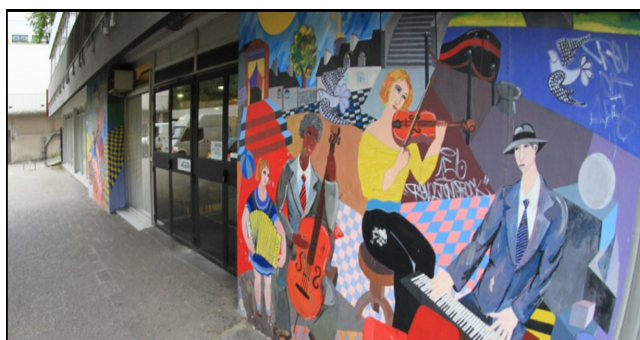
Samedi 16/05/2020 à 15H

AGECA

177 rue de Charonne 75011 Paris

(Metro 2 - Alexandre Dumas 180m// Metro 9 - Charonne 500m)

suivi d'un cocktail dînatoire (inscription obligatoire)



Siège social : 3, rue Japy - 75011 Paris

Responsable de la publication Danielle Weber / Mise en page et impression : Xavier ANCIAUX - février 2020

Tél. : 01 43 79 55 91 - Fax : 01 43 79 21 41 // E-mail : atoutcoeur.paris@gmail.com

Site internet : <http://www.atoutcoeur-75.fr>